

## Association GALLECO

### Procès-verbal du Conseil des collèges du 28 aout 2013 à 18h30

Le Conseil des collèges de l'association Galléco convoqué par mail adressé le 09 aout 2013, s'est réuni à la Maison de l'économie sociale et solidaire - 15 rue Martenot à Rennes sur l'ordre du jour suivant :

- Organisation du bonus
- Convention avec les banques
- Communication partenaire

**1ère délibération** : Le Conseil des Collèges valide le fait que le bonus sera appliqué seulement sur la période du 21 septembre au 13 octobre (salon ille et Bio) sauf épuisement des liasses. L'association assure des comptoirs de change dans les entreprises partenaires sur trois territoires chaque semaine.  
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**2ème délibération** : La convention entre nos trois banques partenaires : Crédit coopératif, Crédit Agricole d'Ille-et-vilaine et Crédit Mutuel de Bretagne est validée par le Conseil des Collèges à l'unanimité.

**3<sup>ème</sup> délibération** : Il est défini que l'association communique sur ses supports de communication le partenariat avec ses partenaires financiers ainsi que les banques acceptant le change et les partenaires Boutique Solidaire Bretagne et Accueil Paysan. Sur le site internet sont mentionnés les partenaires participant à l'expérimentation de la monnaie. Il est défini que tout partenaire doit être adhérent à l'association. A termes nous définirons une convention de partenariat avec chacun des partenaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20h08

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'ensemble des membres du Conseil des collèges.

Signatures